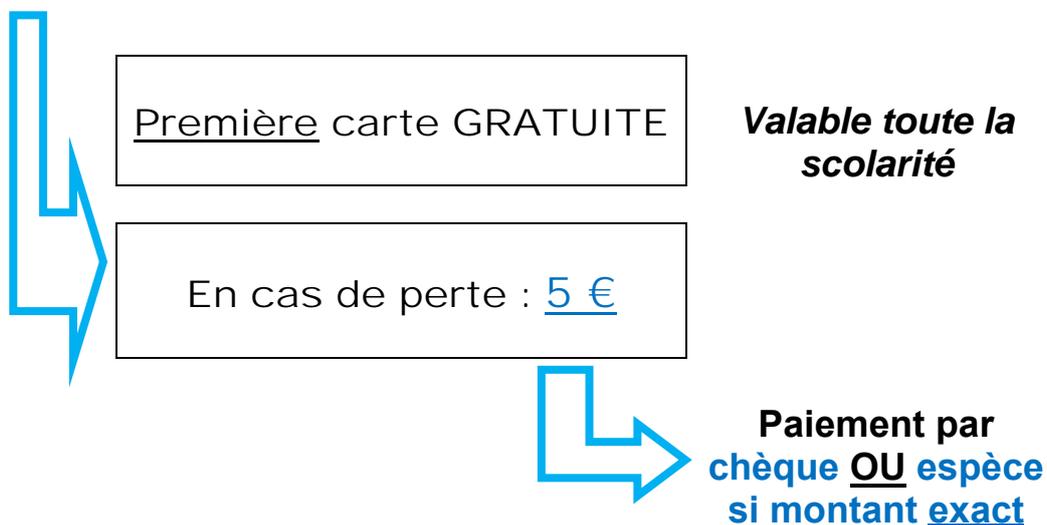


RESTAURATION

Comment acheter une carte de self ?



Comment recharger ma carte de self ?

Recharger la carte en avance

1 repas = 4.62 euros

PAR CHÈQUE

- 📁 À déposer dans la **boîte à lettres** située devant le bureau d'intendance élèves
- ✍ Doit comporter au VERSO : **nom, prénom et classe**
- ✍ Chèque établi à l'**ordre de l'agent comptable du Lycée Pasteur**

EN ESPÈCES

au **BUREAU d'intendance élèves**

(le matin uniquement)

du lundi au jeudi

AVEC LE MONTANT EXACT

Dès l'encaissement effectué, le passage au SELF est possible



Recommandation : règlement 48h à l'avance

Quand approvisionner ma carte de self ?



Le nombre de repas s'affiche lors du passage au SELF

Conseil : recharger quand il ne reste plus que 3 repas

En cas d'oubli de ma carte de self ?



Je suis interne

Une carte est prêtée
pour la semaine :

je passe la demander au bureau
d'intendance élèves



Je suis demi-pensionnaire

Le surveillant présent au self
permettra le passage

(l'horaire peut être différé)

Puis-je déjeuner si la carte n'est pas approvisionnée ?



OUI

Le surveillant présent au self permettra le passage

(l'horaire peut être différé)

Je veille à approvisionner ma carte le jour suivant

Les tickets non consommés se reportent l'année suivante



Les tickets non consommés
se reportent
l'année suivante

/!\

La carte de self reçue
à l'entrée au lycée
est à conserver
d'année en année :

Elle reste la même pour
toute la scolarité !



Les élèves en fin de scolarité
doivent dans la mesure du
possible aboutir à un solde nul

OU

Demander le remboursement des
tickets non consommés
avant le 1er décembre suivant

/!\

**FOURNIR
OBLIGATOIREMENT
UN RIB**

Qu'est-ce qu'un badge à usage unique ?

**Je suis externe
et souhaite manger au self
exceptionnellement
1 repas**

**Je suis demi-pensionnaire 4 jours
et souhaite manger au self
exceptionnellement
5 jours une semaine**



ACHAT D'UN REPAS UNITAIRE : 4.62 euros

Au bureau d'intendance élèves par chèque OU espèce si montant exact